

563681

MS77
2 NOV 1999

S.A. LA PROVENCE

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU VENDREDI 22 OCTOBRE 1999

Le Conseil d'Administration s'est réuni le Vendredi 22 Octobre 1999, à 9 heures, au Siège Social – 248, avenue Roger Salengro – 13015 Marseille, sur convocation faite par son Président, en vue de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 8 septembre 1999.
- Situation de l'entreprise au 30 septembre 1999.
- Examen des rapports et documents régis par la Loi Prévention du 1^{er} Mars 1984, actualisés au deuxième semestre 1999.
- Projet de fusion absorption des sociétés « Select Presse » et « Le Nouveau Méridional » par « La Provence ».
- Date et ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à statuer sur le projet de fusion.
- Questions diverses.

Sont présents et ont émargé le registre de présences :

M. Ghislain LE LEU,
M. Philippe ZAGDOUN,
M. Bernard MAINFROY,
M. Laurent GILARDINO,
M. Jean-René CHIOCCA,
M. Jean-Paul DENFERT-ROCHEREAU.

Sont absents et excusés :

M Edmond LECOURT,
M. Philippe CAMUS,
M. Roger THEROND,
M. Gérald de ROQUEMAUREL.

Sont également présents :

MM. André FOURNIER, Gilbert VOLPONI, Patrice ESTEVE, représentants du Comité d'Entreprise, ainsi que Jean-Michel GARDANNE, membre du Comité d'Entreprise,
Le Conseil réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.
M. Roland BONNEFOY remplit les fonctions de secrétaire.

M. Edmond LECOURT et Philippe CAMUS étaient représentés respectivement par M.M. Laurent GILARDINO et Ghislain LE LEU.

...

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Ghislain LE LEU propose de nommer M. Jean-Paul LOUVEAU, Directeur Général de la Société, avec mandat d'assister le Président Directeur Général.

A l'unanimité, M. Jean-Paul LOUVEAU est nommé Directeur Général, pour la durée du mandat du Président ; toutefois, en cas de cessation par M. Ghislain LE LEU de ses fonctions de Président, il ne conservera ses fonctions que jusqu'à la nomination du nouveau Président, sauf décision contraire du Conseil.

...

Pouvoirs du Directeur Général :

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et aux Conseils d'Administration, Monsieur Jean-Paul LOUVEAU est investi, dans la limite de l'objet social des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la Société.

...

Pour le Conseil d'Administration.

Copie conforme à l'original.